



Action financée par la région



Programme provisoire

FORMATION A DESTINATION DES MEMBRES DU COLLECTIF ROMEUROPE ILE-DE-FRANCE ET DE SES PARTENAIRES

Samedi 27 octobre 2012

A Paris, 59 rue de l'Ourcq, 75019

9h : Accueil des participants

9h30 – 12h30 : La domiciliation et la loi DALO

*Formateurs : Charlotte Duvernois, ASAV (Association pour l'accueil des voyageurs)
Fadila Derraz, LDH (Ligue des Droits de l'Homme)*

I - Rappel introductif sur les pratiques des structures de domiciliation

II – Présentation générale de la loi DALO

- A. Objectifs du texte
- B. Principes généraux
- C. Volet logement / Volet hébergement

III – Le DALO hébergement (étudié en parallèle avec le DALO logement)

- A. Le SIAO
- B. Le recours amiable
 - 1) *Publics concernés*
 - 2) *L'instance du recours amiable : la commission de médiation*
 - 3) *La décision de la commission de médiation*
 - 4) *La mise en œuvre de la décision de la commission de médiation*
- C. Le recours contentieux
 - 1) *Qui peut bénéficier du recours contentieux ?*
 - 2) *La procédure*
 - 3) *Les décisions du juge administratif*
- D. Proposition d'hébergement : les différents types de structures

Collectif National Droits de l'Homme Romeurope

c/o FNASAT Gens du voyage – 59, rue de l'Ourcq – 75019 PARIS

01-40-35-00-04 / 06-35-52-85-46

www.romeurope.org

- E. Possibilité de maintien dans une structure d'hébergement : le principe de continuité

IV – Cas d'études

V - Temps d'échange/ retour d'expériences

12h30 - 13h30 : Déjeuner

Repas convivial pris en charge par Romeurope

13h30 – 16h30 : L'occupation sans droit ni titre et l'aide juridictionnelle

Formateurs : Etienne Prime, ALPIL (Action pour l'insertion sociale par le logement)

Tamara Lowy, avocate, GISTI (Groupe d'information et de soutien des immigrés)

I- Les réflexes à avoir face à un terrain

- A. Les éléments à rassembler pour prouver la durée d'occupation
- B. L'identification du propriétaire (cadastre)
- C. Les démarches à effectuer par les collectifs de soutien
 - a) Les fluides
 - b) Les poubelles
 - c) Les risques d'incendie
 - d) La domiciliation
 - e) La scolarisation

II- Les différents cas d'évacuations

- A. Les terrains non bâtis
- B. Les terrains bâtis
- C. Les différents actes : comment les distinguer ; PV d'huissier, jugements, arrêtés
- D. Les solutions alternatives

III- L'engagement du contentieux et l'aide juridictionnelle

- A. Les éléments à recueillir et à transmettre à l'avocat
- B. L'aide juridictionnelle

IV- Les OQTF

- A. Les OQTF avec délai
- B. Les OQTF sans délai

V- Temps d'échange